

Femmes & Environnement

Enjeux d'égalité
pour toutes
les femmes



Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec est un regroupement provincial composé des 17 Tables régionales de groupes de femmes au Québec. Il s'agit d'un regroupement féministe de défense collective des droits, qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. La spécificité du regroupement est représentée par l'expertise régionale développée par les Tables régionales dans les dossiers de la condition féminine. Porte-voix des régions auprès des instances nationales, le RTRGFQ favorise la prise de parole collective des Tables régionales, tout en respectant leurs particularités. Le RTRGFQ et les Tables régionales sont en action depuis plus de 20 ans pour favoriser la participation des femmes à la vie démocratique québécoise.

Avec la participation
financière du Secrétariat
à la condition féminine



Recherche et rédaction

Martine Boivin

Réseau des Tables régionales
de groupes de femmes du Québec

Participation à la rédaction, relecture et révision

France Levert

Réseau des femmes en environnement

Joanie Béland

Table de concertation de Laval
en condition féminine

Joanne Blais

Table de concertation du mouvement
des femmes de la Mauricie

Maude Prud'homme

Militante écologiste et consultante
dans le cadre du projet

Marie-Andrée Gauthier

Réseau des Tables régionales
de groupes de femmes du Québec

Comité d'expertes

Alexandra Awashish

Conseillère élue
Conseil des Atikamekw de Wemotaci

Audrey Bernard

Relais-femmes

France Levert

Réseau des femmes en environnement

Joanie Béland

Table de concertation de Laval
en condition féminine

Joanne Blais

Table de concertation du mouvement
des femmes de la Mauricie

Lourdenie Jean

L'environnement, c'est intersectionnel

Maude Prud'homme

Militante écologiste et consultante
dans le cadre du projet

Nastassia Williams

Table de concertation des
groupes de femmes de la Gaspésie
et des Îles-de-la-Madeleine

Graphisme et mise en page

LUM design

Caroline Leduc
Marielle Couture

Révision linguistique

Barbara Laclergerie

Nous tenons à remercier les membres du comité d'expertes pour votre implication et votre engagement. Le partage de vos connaissances dans les rencontres a contribué à l'enrichissement des réflexions et à l'avancement des travaux. Nous souhaitons également exprimer toute notre gratitude pour chacune des personnes qui ont participé généreusement à la journée de réflexion du 9 décembre 2020.

Vous êtes inspirantes et sans votre apport, ce rapport ne serait pas le même. Nous tenons également à souligner le soutien et l'intérêt démontré par les 17 Tables régionales qui composent le RTRGFQ. Sans votre collaboration, ce projet n'aurait pu être possible.

Liste des acronymes

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes plus	MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
ACS+	Analyse comparative entre les sexes plus		
AQME	Association québécoise des médecins pour l'environnement	MEPAL	Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
C4E	Communauté ergothérapique engagée pour l'équité et l'environnement	PÉEIE	Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement
CPLE	Consentement préalable, libre et éclairé	RGF-CN	Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale
CIUSSS-CN	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale	RQFE	Réseau des femmes en environnement
CRC	Chaire de recherche du Canada	RQGE	Réseau québécois des groupes écologistes
CSF	Conseil du statut de la femme	RTRGFQ	Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	TCLCF	Table de concertation de Laval en condition féminine
ENFFADA	Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	UQAM	Université du Québec à Montréal
FAQ	Femmes autochtones du Québec	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain	2ELGBTQQIA+	Bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec		

Table des matières

1. Introduction	7
1.1. Mise en contexte	8
2. Concepts clés, méthodologie & cadre d'analyse	10
2.1. Concepts clés	11
2.2. Consultations et collecte d'informations	13
2.3. Cadre d'analyse	14
3. Identification et analyse des enjeux spécifiques d'égalité pour toutes les femmes	16
3.1. Enjeux pour la santé des femmes & enjeux psychosociaux	20
3.2. Enjeux socioéconomiques	30
3.3. Enjeux de la démocratie participative pour le développement	33
4. Au-delà des enjeux spécifiques d'égalité : les enjeux méta/sociétaux	36
4.1. Sous-utilisation de l'ADS+	37
4.2. Évaluation environnementale lacunaire au Québec	39
4.3. Non-respect de la <i>Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	41
4.4. Visions féministes du développement	43
5. Recommandations	45
5.1. Recommandations formulées au gouvernement du Québec	46
5.2. Recommandations formulées au MELCC	47
5.3. Recommandations formulées au BAPE	48
Références	49

1.



Introduction

1.1

Mise en contexte

1.1 Présentation du mandat

¹ Pour consulter la stratégie en ligne : <http://www.scf.gouv.qc.ca/le-secretariat/strategies-et-plans-daction/strategie-egalite/>

Le projet *Femmes et environnement*, porté et mis en œuvre par le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, a pris naissance à la croisée des objectifs du Secrétariat à la condition féminine dans le cadre des actions structurantes de la *Stratégie pour l'Égalité entre les femmes et les hommes 2021*¹ et de ceux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui souhaite faciliter, accroître et diversifier la participation du public.

Historiquement, les intervenant.es économiques et environnementaux participent aux processus de consultation du BAPE alors que les groupes sociaux, dont les femmes, y sont moins présents. Les travaux du BAPE sont enrichis par une variété d'opinions. Or, si certaines préoccupations locales et régionales ne lui sont pas communiquées, les commissions d'enquête ne peuvent les imaginer. La participation des femmes et des hommes aux audiences et enquêtes menées par le BAPE permet d'influencer la réalisation ou non de projets soumis à une évaluation environnementale au Québec méridional en prenant en compte les enjeux représentatifs de l'ensemble de la société.

Le projet vise à améliorer la participation des groupes de femmes et la prise en compte des enjeux en matière de condition féminine dans les questions environnementales et sociales traitées dans les dossiers du BAPE. Pour y arriver, le RTRGFQ travaille en étroite collaboration avec différentes collaboratrices, notamment avec les 17 Tables régionales de groupes de femmes à travers le Québec pour la mise en œuvre du projet.

Le présent rapport constitue un portrait-diagnostic des enjeux en matière d'égalité en condition féminine dans les projets soumis au BAPE, et plus largement, dans les questions environnementales et sociales. Il propose également un survol des biais sexistes inconscients auxquels il faut porter attention en tant que décideuses et décideurs publics et actrices et acteurs de la société civile. Un second rapport portant sur l'analyse des pratiques du BAPE pour favoriser la participation dans leurs processus des groupes de femmes sera élaboré en 2021.

1.2 Implication et engagement des femmes

² Enquête par questionnaire en ligne réalisée auprès d'un échantillon de personnes âgées de 18 ans et plus, vivant au Québec et s'exprimant en français ou en anglais, qui permet de tester la disposition des Québécoises et des Québécois à l'action climatique.

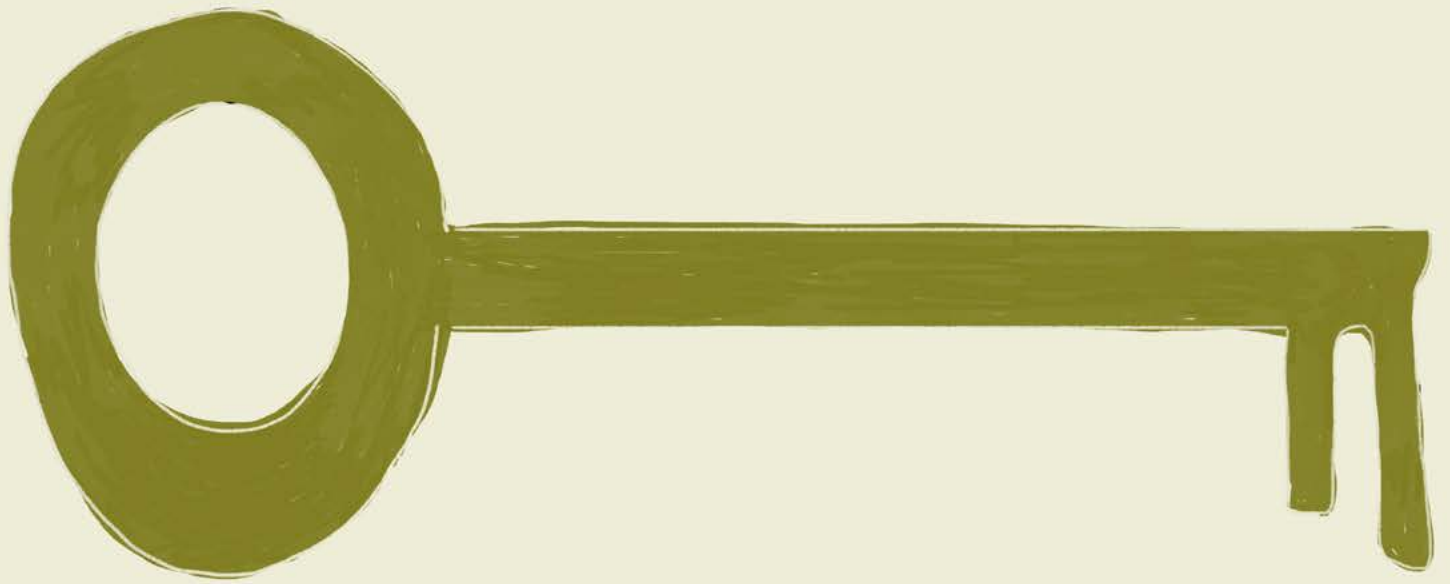
Les femmes, qu'elles proviennent de groupes de femmes, de groupes environnementaux ou de groupes de militantes, sont au cœur du projet *Femmes et environnement*. Intéressées par une société juste, inclusive et dotée d'une vision à long terme, elles sont nombreuses à être engagées dans la lutte aux changements climatiques et pour la transition écologique et énergétique. Elles se mobilisent, siègent dans différents comités, prennent part à des manifestations, mobilisent leurs ressources pour faire avancer la cause. Leur expertise de vécu est grande et très enrichissante pour notre projet.

À l'instar de différentes études, dont le *Baromètre de l'Action climatique*², les femmes comme citoyennes et décideuses seraient plus préoccupées par les questions environnementales et également plus enclines à poser des actions concrètes. Dans ce contexte, il est d'autant plus étonnant qu'elles soient si peu présentes lors des consultations. Un examen plus large des conditions générales et plus spécifiques est ainsi apparu comme devant être englobé dans l'analyse effectuée.

« La présence d'une majorité de femmes est frappante au sein d'un grand nombre d'organisations liées à des dossiers environnementaux, et ce depuis des décennies. Elles en constituent souvent au moins les 2/3 des participant.e.s, et offrent des formes de soutien souvent invisibilisées. Elles sont aussi de plus en plus présentes au niveau décisionnel et des représentations de ces organisations. Cela rend leur relative absence lors des consultations organisées par le BAPE d'autant plus troublante. »

- Participante, Journée de réflexion du 9 décembre 2020

2.



Concepts clés,
méthodologie &
cadre d'analyse

2.1

Concepts clés

Femmes

« Les femmes ne sont pas un groupe homogène et il existe une pluralité d'expériences » (Relais-femmes, 2020, p. 13). Selon la situation, elles peuvent être désignées dans ce rapport comme « toutes les femmes », « les femmes » dont « les femmes à la croisée des oppressions » ou encore « certaines femmes ».

Genre

« Le genre est un continuum d'auto-identification généralement entendu comme ayant deux pôles, l'un masculin et l'autre féminin, mais toutes les nuances entre ces deux pôles ou à l'extérieur de ces deux pôles sont aussi possibles, personnelles et légitimes » (Dubuc, 2017, p. 6).

La notion de « femmes » étant intimement liée à la notion de genre, il a été privilégié de se référer à cette notion. De plus, soulignons que si le présent mandat concerne la faible présence des femmes, on pourrait considérer aussi la participation de personnes qui ne sont pas des hommes cisgenres, ce qui ouvrirait à plusieurs autres considérations de discriminations liées au genre.

Le concept réfère également aux rôles que la société attribue aux hommes et aux femmes.

Racisme systémique

La Ligue des droits et libertés définit le racisme systémique comme une « théorie qui, sur la base de l'appartenance ethnique ou "raciale", considère que les personnes et les groupes sont inégaux entre eux. Il s'agit aussi d'un système qui maintient une répartition inégale des ressources. [...] Le racisme n'est donc ni nécessairement conscient, ni exclusivement individuel et fait autant partie des institutions que de la socialisation » (LDL, 2016a, p. 16).

ADS+

L'ADS+ peut se définir comme un « processus qui vise à prendre constamment en compte, lors de la mise en place d'une initiative, des réalités différentes sur divers ensembles de personnes – femmes, hommes, personne de diverses identités de genre. En effet, la place dans la société (et l'identité individuelle) sont influencées par une multitude de facteurs sociaux en plus du sexe/genre, notamment la "race", la classe sociale, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le statut d'autochtonie ou d'immigration, le statut de réfugié.es, les identités de genre ou l'orientation sexuelle ou le fait de vivre en situation de handicap » (Relais-femmes, 2020, p. 13).

Ajouté à une ADS classique, le plus nous amène ainsi à considérer, en plus du genre et du sexe, d'autres facteurs d'identité. Les données collectées sont alors plus représentatives de toutes les personnes qui composent une population. L'ADS+ permet de collecter des données différenciées selon le sexe ou le genre en démontrant l'hétérogénéité d'expériences et de réalités des besoins.

« Il est de première importance d'avoir une perspective féministe ou de genre quand on fait des analyses différenciées selon les sexes. Seule l'analyse féministe ou de genre qui tient compte des causes structurelles et qui vise la transformation des relations de genre peut éviter le glissement dans la complémentarité des sexes ou le renforcement des stéréotypes » (RQFE, RGEQ et Relais-Femmes, 2014a, p. 1).

2.2

Consultation et collecte d'informations

2.2.1 Volet documentaire

Le recensement des enjeux d'égalité pour toutes les femmes effectué dans le cadre du mandat est documenté sous différentes formes, notamment par une recherche bibliographique et documentaire ainsi que par l'écoute d'enregistrements audiovisuels de certaines audiences publiques du BAPE. Des mémoires et des rapports d'enquête et d'audience publique du BAPE comportant une analyse des enjeux associés aux femmes dans le contexte de projets spécifiques ont également été considérés.

³ Se référer au point 2.3.2 pour la distinction entre les enjeux spécifiques et les enjeux méta/sociétaux.

De plus, certains documents devant être soumis en amont d'un BAPE, soit à l'une ou l'autre des phases de la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional*, jusqu'à l'étape de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact par le MELCC, ont contribué au recensement des enjeux méta/sociétaux³.

2.2.2 Volet qualitatif

Comité d'expertes

Au plan qualitatif, nous avons travaillé en concertation avec un comité de femmes reconnues pour leur expertise en analyse féministe ainsi que sur les questions environnementales. Le comité d'expertes, composé de huit (8) femmes provenant de différents milieux, s'est réuni à trois reprises, en plus des rencontres en sous-comité, et a contribué à l'avancement des travaux.

Journée de réflexion

Le 9 décembre 2020, le RTRGFQ et le comité d'expertes ont tenu une journée de réflexion à laquelle ont été conviées une vingtaine de personnes provenant de groupes de femmes, de groupes environnementaux, de groupes militants et d'organisations de la société civile. Cette rencontre visait à explorer plus largement les enjeux d'égalité spécifiques et méta/sociétaux dans une perspective intersectionnelle à travers deux ateliers distincts, ainsi qu'à enrichir la réflexion sur le sujet et à élaborer des recommandations. En plus de valider les enjeux documentés jusqu'à maintenant, les expériences diversifiées et les compétences citoyennes des participantes ont permis de faire avancer les travaux de façon considérable. Les propositions des participantes et les conclusions de la journée de réflexion sont intégrées tout au long du rapport.

2.3

Cadre d'analyse

2.3.1 Analyse féministe dans une perspective intersectionnelle

Considérant le mandat d'identifier les enjeux en condition féminine dans les questions environnementales, un regard spécifique sur les enjeux d'égalité pour toutes les femmes a été privilégié. Le cadre d'analyse actuel s'intéresse aux liens qui existent entre l'oppression des femmes et la destruction des écosystèmes ainsi qu'aux impacts différenciés de ces oppressions, non pas seulement par rapport aux hommes, mais également entre les femmes elles-mêmes. Les angles morts et les formes d'oppressions distinctes vécues par différentes femmes dans des contextes spécifiques ne peuvent être mis en lumière qu'à la condition de les analyser dans une perspective féministe et intersectionnelle, et d'interrelier les enjeux.

L'approche féministe intersectionnelle reconnaît que les enjeux d'égalité ne sont pas les mêmes pour toutes les femmes et que certaines variables exacerberont les inégalités et accentueront les oppressions et discriminations déjà existantes telles que le racisme, le sexisme et le colonialisme.

« La perspective intersectionnelle cherche à prendre en compte l'imbrication de diverses oppressions. Certaines femmes subissent une multitude d'oppressions simultanées qui viennent s'ajouter à l'oppression déjà subie du patriarcat. Ces différents systèmes d'oppression s'articulent et se renforcent mutuellement. L'appartenance à certains groupes (classe, genre, handicap, âge, origine ethnique, orientation sexuelle, etc.) ou l'identité – réelles ou supposées – amènent concrètement des conditions différenciées entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les femmes. L'approche intersectionnelle souligne ainsi que la catégorie "femme" est loin d'être homogène » (Relais-Femmes, 2020, p.13).

L'intersectionnalité des oppressions est un angle mort important dans plusieurs régions où se déploient les projets soumis au BAPE. Il y a une invisibilisation des enjeux vécus par les femmes racisées, autochtones, marginalisées ou isolées. Le refus du gouvernement du Québec de reconnaître le racisme systémique contribue à garder ces enjeux dans l'ombre.

2.3.2 Distinction des enjeux d'égalité spécifiques et méta/sociétaux

Dans sa publication *Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement*, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques définit le terme enjeu comme étant :


« une préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet » (MELCC, s.d., p.2).

L'égalité entre les femmes et les hommes « propose que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements » (SCF, 2007, p. 4). Les enjeux d'égalité dans les projets soumis au BAPE réfèrent à des inégalités et à des retombées qui pourraient affecter négativement certaines femmes. Ils sont désignés dans le présent rapport comme les *Enjeux spécifiques d'égalité pour toutes les femmes* et nous en faisons une présentation détaillée au point 3.

Au fil du recensement des enjeux spécifiques, une autre forme d'enjeux est apparue en amont des projets soumis au processus d'un BAPE soit les *enjeux d'égalité méta/sociétaux*. Ces derniers permettent de définir le contexte dans lequel s'inscrivent les enjeux spécifiques d'égalité identifiés pour toutes les femmes. Ces deux paliers sont interreliés, nous en traiterons au point 4.

2.3.3 Identification de biais sexistes inconscients

Les biais inconscients peuvent être définis comme des attitudes, des stéréotypes, des motivations qui peuvent se manifester à l'insu des personnes qui affichent ces préjugés ou indépendamment de leur contrôle (CRC, 2019, p. 3). Plus précisément, les biais inconscients peuvent renforcer les stéréotypes qui sont « des caractéristiques que la société attribue à un groupe de personnes pour les classer instinctivement, par exemple selon leur âge, leur poids, leur métier, leur couleur de peau ou leur sexe » (SCF, 2010, p. 7). Dans le cas qui nous concerne, les biais sexistes inconscients peuvent se traduire par une différence de traitement entre les femmes et les hommes.

Nous avons déterminé ce qui contribue à la production et au renforcement de certains biais sexistes inconscients. Tout au long du rapport, ceux-ci sont identifiés à l'aide du symbole  et sont accompagnés d'une explication.

3.



Identification
& analyse
des enjeux
spécifiques
d'égalité pour
toutes les femmes



Il n'est pas nécessaire d'avoir des statistiques spécifiques pour les femmes, et celles se situant à la croisée d'oppressions, puisque les inégalités sont susceptibles d'affecter toute la population.

Les statistiques non genrées présentent le risque d'être mal interprétées et peuvent être à l'origine de mesures qui renforcent des inégalités envers les femmes plutôt que de les atténuer.

⁴ Le MELCC définit le milieu récepteur comme les composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par un projet ou de venir moduler l'ampleur des impacts potentiels du projet sur d'autres composantes du milieu.

D'entrée de jeu, nous souhaitons préciser que nous n'avons pas la prétention d'avoir identifié tous les enjeux d'égalité pour toutes les femmes pouvant apparaître dans les projets soumis au BAPE. Comme présenté à la *figure 1*, nous les avons regroupés sous trois (3) grandes catégories : la santé des femmes et les enjeux psychosociaux, les enjeux socioéconomiques et les enjeux de la démocratie participative. Au-delà de ce classement, il importe de mentionner que les enjeux sont interreliés, comme en matière de droits de la personne, et qu'ils ont une influence les uns sur les autres.

Les enjeux spécifiques d'égalité pour toutes les femmes dans les projets soumis au BAPE sont trop peu souvent relevés, tant par les initiatrices et initiateurs de projet, que par les expert.es ou même les citoyennes et citoyens. Lorsqu'ils le sont, il s'agit essentiellement de projets dans les domaines miniers, énergétiques et industriels et concernent davantage les enjeux sur la santé des femmes. L'information dans les études d'impact se concentre davantage sur la description « du milieu récepteur »⁴, principalement les composantes des milieux physiques et biologiques, que sur les impacts sur ces derniers. Lorsqu'ils sont considérés, les impacts sur le milieu humain sont analysés de façon globale, sans distinction de genre ou selon d'autres vecteurs d'inégalités sociales et/ou de facteurs d'identité.

Cette absence de données genrées suffisantes a nécessairement limité nos travaux, mais aussi tous les travaux réalisés sur ces bases.

Enjeux spécifiques d'égalité pour toutes les femmes



3.1

Enjeux pour la santé des femmes & enjeux psychosociaux



Les femmes et les hommes vivent les impacts en matière de santé environnementale de la même manière.

L'homme blanc de classe moyenne est la référence et la norme en santé.

C'est à partir de cette norme que sont développées les connaissances et les pratiques dans ce domaine. Sans une analyse qui tienne compte du genre et d'autres facteurs d'identité, les impacts sur la santé des femmes sont incomplets.

⁵ Pour consulter la boîte à outils : <https://www.inspq.qc.ca/boite-outils-en-evaluation-environnementale-au-quebec-meridional/outils>

Il existe une boîte à outils⁵ en évaluation environnementale au Québec méridional créée par l'INSPQ qui fait état des enjeux en santé pour les populations. Or, celle-ci ne fait pas de distinction de genre. Cette boîte à outils s'adresse au personnel professionnel de la santé environnementale des Directions de la Santé publique concernées par l'analyse des études d'impact, ainsi qu'aux initiatrices et initiateurs de projet ou toutes autres personnes impliquées. Ces outils étant non genrés, l'analyse des impacts différenciés sur la santé des femmes est souvent incomplète.

3.1.1 Impacts genrés des changements climatiques

Il est fondamental de considérer que certains projets, par leurs impacts environnementaux néfastes, accentuent la crise climatique, qui elle-même, affecte plus sévèrement les femmes.

« Les femmes sont affectées différemment et plus sévèrement que les hommes par les changements climatiques et ses impacts sur l'agriculture, la fréquence et la sévérité des catastrophes naturelles, etc. du fait des construits sociaux, des tâches qu'elles se voient attribuer, des discriminations dont elles souffrent et de la pauvreté » (UNESCO, s. d., paragr. 2)

La recherche *L'intégration du genre dans la lutte aux changements climatiques*⁶



Nous avons utilisé des recherches et des données qui relatent les réalités vécues par les personnes autochtones.

La documentation des impacts des changements climatiques sur une communauté autochtone est réalisée principalement à travers l'angle des impacts sur les hommes autochtones puisque les instances impliquées dans les processus de consultation sont majoritairement occupées par ceux-ci.

⁶ Recherche réalisée en partenariat avec le Réseau des femmes en environnement, Relais-femmes et le service aux collectivités de l'UQAM.

⁷ Selon le Baromètre de l'action climatique, 80% des femmes contre 68% des hommes croient qu'il est urgent d'agir contre les changements climatiques.

fait état d'une multitude d'impacts différenciés imputables aux changements climatiques. On fait référence aux liens qui existent entre la pauvreté plus grande chez les femmes et l'augmentation de leur vulnérabilité face aux changements climatiques, notamment les canicules. En raison de leur statut socioéconomique et de la division genrée du travail, les catastrophes naturelles diminuent l'espérance de vie des femmes et augmentent leur stress pendant et après un événement météorologique extrême, car elles sont les dispensatrices de soins (Rochette et al., 2013, p.30). Plusieurs études de cas à l'occasion d'événements climatiques extrêmes ont aussi démontré une augmentation de la violence envers les femmes, notamment en milieu familial.

Pour les femmes qui se trouvent à la croisée des oppressions, les impacts des changements climatiques sont encore plus grands et risquent de les appauvrir et de les discriminer davantage (Les Allumeuses, 2020, p. 9).

Dans les impacts des changements climatiques, on ne peut ignorer le nouveau phénomène apparu au cours des dernières années : l'écoanxiété. La peur de devoir faire face à un désastre environnemental en raison des bouleversements climatiques est de plus en plus présente, entre autres, chez les enfants et les jeunes adultes. Peu documentée jusqu'à maintenant, il serait toutefois intéressant d'analyser la perspective genrée de l'écoanxiété, considérant que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à croire qu'il est urgent d'agir contre les changements climatiques⁷ et que la charge émotionnelle liée à l'écoanxiété, dans la division genrée actuelle du travail, pèse davantage sur les femmes.

3.1.2 Augmentation de la charge mentale et émotionnelle

Il est tout à fait pertinent de se questionner sur l'augmentation de la charge mentale et émotionnelle des femmes occasionnée par le déploiement de certains projets. Les impacts que pourraient avoir ceux-ci sur la santé des personnes plus vulnérables, entre autres, sont réels et risquent d'accentuer de façon inéquitable la charge des femmes puisqu'elles se retrouvent plus souvent, et pour un plus grand nombre d'heures, dans un rôle de proche aidante comparativement aux hommes (CSF, 2020, p. 10). Nous savons également que l'augmentation de la charge de proche aidance se traduit souvent par une perte de revenus pour les femmes : difficile maintien en emploi, obligation de faire du temps partiel, moindre ascension professionnelle en raison des contraintes d'horaires et/ou d'une moindre disponibilité, etc. (TCLCF, 2020, p. 14).

Par exemple, pour certains projets où la fracturation hydraulique est présente, des préoccupations sont soulevées quant aux impacts de certains procédés sur la santé des populations vulnérables, telles que les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants (BAPE, 2014, p. 62-63). À cet effet, les résultats d'une étude longitudinale réalisée aux États-Unis, démontrent que les jeunes vivant à une distance de moins de 16 km des puits de fracturation ont une incidence 4 fois plus élevée de développer une leucémie aiguë lymphoblastique en comparaison à d'autres cancers (AQME, 2020, p. 15).

Dans un autre ordre d'idées, le bruit, qui est une source de pollution de plus en plus gênante pour la population, devient une préoccupation croissante et d'importance pour la santé publique en raison de ses effets physiologiques et psychologiques (INSPQ, 2011, paragr. 1). Les activités, le plus souvent de type industriel, examinées par le BAPE peuvent être génératrices de bruits communautaires nuisibles au sommeil par exemple. Un sommeil perturbé n'est pas sans conséquence pour une famille, encore plus pour une famille monoparentale où un seul des parents, plus souvent les femmes, a la charge des enfants.

3.1.3 Conflits, division sociale et polarisation des opinions

Avant même l'implantation d'un projet, soit à l'étape de sa conception, des tensions peuvent survenir au sein d'une population ou encore entre des communautés, par exemple, autochtones et allochtones. La polarisation créée par les projets est source de conflits à l'intérieur et entre les unités familiales, ceux-là pouvant perdurer. Comme mentionné par des personnes ayant participé à la recherche sur les *Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic*, ces tensions dans la population peuvent entraîner une division et un effritement du tissu social :

« Ces participants jugent que l'incompréhension mutuelle et les positions souvent tranchées adoptées par chaque groupe ont causé des tensions dans la population et entraîné une "division", un "déchirement", un "effritement", une "coupure" ou une "scission" du tissu social. Cette situation a eu des répercussions négatives sur les liens sociaux dans la communauté; les liens unissant des familles, des couples, des groupes d'amis et des voisins se sont fragilisés, voire se sont détruits »

(Brisson et al., 2015, p. 12).

Les tensions et les conflits individuels et collectifs peuvent entraîner de la colère et de la violence les uns envers les autres; les femmes étant particulièrement visées par celles-ci. Par exemple, l'intimidation en ligne explose et celle-ci, souvent caractérisée par des propos misogynes, touche directement les femmes. Dans ce contexte de division sociale, certaines femmes peuvent être réticentes à prendre position face à des projets par peur de représailles.

Les impacts vécus par les femmes d'une communauté qui s'opposent à un projet ne doivent pas être minimisés. Ayant peu d'anonymat dans les petits milieux, les opposantes sont souvent stigmatisées. Pour certaines femmes autochtones, leur opposition à des projets extractifs peut entraîner une stigmatisation à l'intérieur même de leur communauté pouvant se solder en une exclusion des décisions.

« Une femme [autochtone] du Québec a exprimé qu'elle ne pouvait plus rester dans sa communauté parce qu'elle prenait souvent la parole pour dénoncer les projets extractifs. Elle s'est fait stigmatiser par d'autres membres de la communauté, ainsi que par le Conseil de Bande, ce qui a fait en sorte qu'elle a quitté la communauté »

(Lanthier-Brun, 2018, p.13).

3.1.4 Effets du navettage et de la présence temporaire ou intermittente de contingents et camps de travailleurs⁸

Au cours des dernières années, trois (3) études d'envergure ont été réalisées sur les effets du navettage, s'intéressant particulièrement aux impacts sur les femmes et sur les communautés concernées⁹. Le navettage réfère généralement au déplacement d'un travailleur qui doit s'absenter plusieurs jours consécutifs de son domicile afin de travailler, qui ne rentre à la maison que lors de sa période de repos, et ce, peu importe le mode de transport (Therrien et al., 2019; Tremblay, 2020).

Augmentation des violences faites aux femmes

L'afflux de travailleurs majoritairement masculins crée un déséquilibre du ratio femme-homme dans les communautés où les projets s'implantent. Les impacts sont d'autant plus grands que les communautés concernées (d'accueil) sont de taille réduite. Leur arrivée dans une communauté aux prises avec des enjeux sociaux et des vulnérabilités peut modifier considérablement les rapports de pouvoir existants. Les dynamiques et les relations entre les femmes et les hommes sont souvent affectées, généralement au détriment des femmes.

Plusieurs études démontrent que lors de déploiement de projets qui nécessitent une main-d'œuvre extérieure majoritairement masculine, on constate une augmentation inquiétante des violences sexuelles envers les femmes, notamment à l'égard des femmes et des filles autochtones. De plus, l'arrivée soudaine d'un grand nombre de travailleurs peut aussi être associée à une hausse de la demande pour des services sexuels, ce qui peut augmenter le recrutement de femmes et de filles par des proxénètes (SCF, 2020, p. 2).

Dans les projets se développant près des communautés autochtones, « une augmentation de crimes, d'abus d'alcool et de drogues, et d'infections transmises sexuellement » (Lanthier-Brun, 2018 p. 12) est également observée. Le rapport final de l'ENFFADA¹⁰ conclut que « les camps de travailleurs associés à l'industrie d'extraction de ressources entraînent des taux plus élevés de violences à l'égard des femmes autochtones dans les camps mêmes et dans les communautés voisines » (ENFFADA, 2020, p. 653).

⁸ Nous référons aux travailleurs dans cette section en utilisant le genre masculin puisque ce sont majoritairement des hommes qui pratiquent le navettage.

⁹ Les recherches concernent la Côte-Nord, la Jamésie et l'Abitibi-Témiscamingue.

¹⁰ L'ENFFADA est une commission d'enquête nationale qui a permis de mettre en lumière les causes du génocide actuellement perpétré à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada.

Pour ce qui est des travailleuses qui occupent des emplois où le navettage est monnaie courante, les risques d'être l'objet de propos sexistes et dégradants et d'être victimes de harcèlement psychologique et sexuel sont importants (MEPAL, 2020, p. 14). Plusieurs femmes autochtones ayant travaillé pour l'industrie extractive ont témoigné du machisme omniprésent, du harcèlement et des agressions sexuelles (Lanthier-Brun, 2018, p. 22).

« Tous les rapports portant sur l'emploi des femmes autochtones dans les milieux professionnels non traditionnels constatent de nombreux cas de harcèlement. Ils recommandent l'adoption d'une politique de tolérance zéro ainsi que des formations de sensibilisation aux différences culturelles, car les femmes autochtones subissent une double discrimination : à la fois sexiste et raciste. Des cas de viols sur le chantier de La Romaine et autour de Schefferville, par exemple, ont été rapportés, mais sont restés impunis, car les femmes préféraient abandonner les accusations par peur d'être stigmatisées. D'autres ont dû se résigner à quitter leur emploi, ne supportant plus le harcèlement dont elles étaient victimes » (Arnaud, 2013, p. 22).

¹¹ Dans un souci de pluralité de modèles conjugaux, le terme épiciène partenaire est utilisé.

Impacts familiaux

Dans les principales répercussions observées au niveau de la famille, on retrouve l'augmentation du stress occasionné par ce mode de vie et la charge des tâches accrue qui repose sur les épaules des partenaires¹¹ (Therrien et al., 2019, p. 4). Celles-ci doivent assumer l'ensemble des tâches ménagères et familiales pendant l'absence de leur partenaire.

Le navettage est intimement lié aux enjeux de conciliation famille-travail-vie personnelle et de l'appauvrissement des femmes. Les effets du navettage se répercutent sur le développement et les perspectives professionnelles des partenaires (Lévesques et Baril, 2020; Therrien et al., 2019, Tremblay, 2020), tendant ainsi à les limiter et à augmenter les risques de dépendance économique. Le poids additionnel des obligations familiales, ainsi que le manque de liberté et de temps peuvent être un frein à leur carrière ou à un éventuel retour aux études. Le navettage influencerait également leur niveau de vie sociale et limiterait les possibilités d'implication dans leur communauté, comme en témoigne l'une des participantes à l'étude *Cohabiter avec le navettage aéroporté: expériences de femmes et de communautés de la Côte-Nord*:

« C'est ça si tu veux t'impliquer dans la communauté, ça te prend une gardienne. Faut que tu payes la gardienne, puis ça te coûte de l'argent pour t'impliquer dans la communauté dans le fond. Moi je pense que je n'ai pas le temps, je me dis qu'un jour, je vais avoir plus de temps pis je le ferai, mais je fais des petites affaires que je peux en attendant » (Therrien et al., 2019, p.8).

Les avis concernant les impacts sur les enfants divergent; certaines familles en souffriraient plus que d'autres. Le bouleversement de la routine, le changement de comportement des enfants et la fragilisation de la relation père-enfant seraient les principaux effets attribués au navettage (Tremblay, 2020, p.27-28).



Il existe des services publics et sociaux dans chaque région du Québec, comme les garderies, qui bénéficient aux familles. Ainsi, les femmes dont le partenaire travaille à l'extérieur sont en mesure de gérer aisément leur situation familiale.

Le navettage augmente considérablement la charge mentale pour les partenaires, charge qui, selon les statistiques, revient déjà de façon disproportionnée aux femmes. Non seulement cette charge existe, mais elle fait vivre beaucoup de solitude, voire de détresse, et les services en soutien sont insuffisants.

3.1.5 Inégalités dans la mobilité et insécurité

Le non-accès à des moyens de transport à peu de frais et adéquats, soit à une mobilité inclusive, est un facteur considérable de pauvreté et d'exclusion sociale (CIUSSS-CN, 2017, p. 12). Il importe impérativement de réfléchir, dans le cas des projets de transport collectif, à la connectivité entre les dessertes locales, de faciliter l'accès aux services de proximité (ex. : implantation de garderies) et de considérer une tarification sociale. Pour les femmes, le transport influence notamment le choix du logement, le maintien en emploi de qualité, l'accès à l'alimentation et à un réseau social, ainsi qu'à la proximité des services, dont l'école et la garderie (RGF-CN, 2019a, p. 10). Les mères monoparentales, les femmes seules, les femmes en situation de pauvreté, ainsi que les femmes à mobilité réduite en raison d'une situation de handicap « souffrent particulièrement d'un déficit de mobilité » (Sargent, 2020, p. 5). Le vieillissement ou l'accompagnement d'un enfant en poussette sont d'autres facteurs à ne pas négliger. Un tel déficit a des conséquences importantes sur la santé, la qualité de vie et la conciliation famille-travail-études des femmes et à l'inverse, lorsque renforcés, ces politiques, plans et mesures de mobilité, en tenant compte de ces réalités, peuvent être un ou des leviers pour l'autonomie économique des femmes (RGF-CN, 2019a, p. 6).

La sécurité dans les déplacements doit également être incluse dans l'analyse puisque les réalités des femmes sont complètement différentes de celles des hommes. Diverses conditions insécurisent les femmes dans les transports et l'espace public, dont des rues et des espaces publics mal éclairés, un achalandage réduit, des attitudes intimidantes de certains hommes et des risques d'agressions sexuelles et physiques. Les plans de mobilité et d'aménagement doivent tenir compte des besoins spécifiques des femmes et mettre en place les conditions qui pourraient renforcer leur sentiment de sécurité (RGF-CN, 2019b, p. 1-2).



Nous avons consulté des études sur la mobilité de la population.

Les études sur la mobilité de la population présentent souvent des biais sexistes tels que l'absence de

prise en compte de la conciliation famille-travail-études, l'orientation dans le sens des déplacements linéaires domicile-travail et l'omission des autres motifs de déplacements.

3.1.6 Modification du ou des modes de vie

Les modifications des modes de vie en raison du déploiement de projets seraient plus importantes chez les communautés autochtones et non autochtones vivant à proximité, et ce, d'autant plus pour celles qui dépendent économiquement des ressources naturelles (INSPQ, 2016, cité dans C4E, 2020). Le changement de mode de vie peut engendrer des effets négatifs tels que l'anxiété, la détresse et un sentiment d'impuissance (INSPQ, 2017, p. 33).

Directement reliée aux changements climatiques, la modification des modes de vie est une réalité aux conséquences multiples pour les communautés autochtones affectées.

« Les peuples autochtones ont subi les effets des changements climatiques de manière importante, y compris les menaces à la sécurité alimentaire, la disparition malheureuse de nos liens avec les espèces comme le caribou et certains oiseaux, notre santé holistique et l'accès aux pratiques culturelles traditionnelles »
(FAQ, 2019, p. 23).

La modification des modes de vie est intimement liée à l'augmentation de la vulnérabilité de certaines femmes autochtones. Gardiennes du savoir et responsables des pratiques alimentaires de subsistance, de cueillette et de la transformation des aliments, les femmes autochtones seraient celles qui subissent les plus grandes répercussions en raison de la perte de leurs activités économiques principales (Lanthier-Brun, 2018, p.13).

3.1.7 Risques pour la santé reproductive

Certaines industries extractives peuvent avoir un fort impact sur la santé physique et reproductive des femmes. L'accroissement des fausses couches et le risque de nouveau-nés de petit poids et/ou de prématurité (AQME, 2020, p.15-16) font partie des répercussions recensées. De plus, d'autres problématiques sont soulevées :

« Les problématiques de santé reliées à la contamination du territoire par l'industrie extractive incluent, mais ne se limitent pas à : la contamination du lait maternel; des taux disproportionnés de cancers d'organes reproductifs tels que le cancer du sein, des ovaires, de l'utérus, et de la prostate; une augmentation des problèmes respiratoires tels que l'asthme; de hauts taux de stérilité et d'infertilité; des naissances d'enfants avec des malformations congénitales; des retards développementaux, des difficultés d'apprentissage et des effets neurologiques chez les nouveau-nés, etc. »

(Lanthier-Brun, 2018, p. 14).

Ainsi, si toutes les femmes sont susceptibles d'être touchées par les impacts de certaines industries extractives, certaines femmes autochtones, par les activités traditionnelles qu'elles pratiquent et les rôles principaux qu'elles occupent dans les pratiques alimentaires de subsistance, la cueillette et la transformation, sont particulièrement vulnérables. Ainsi, les aspects curatifs de la santé sont ceux promus, au détriment de la prévention.

3.2

Enjeux socioéconomiques

¹² Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail a élaboré le *Guide des bonnes pratiques de l'industrie minière pour favoriser l'intégration des travailleuses* qui dresse un portrait des stratégies inclusives à adopter pour attirer, intégrer et retenir davantage de talents féminins au sein des entreprises.

Les retombées économiques positives, particulièrement la création d'emplois bien rémunérés (mais parfois de courte durée, phénomène « boom and bust » des chantiers) menant à des opportunités de carrières intéressantes, sont souvent mises de l'avant pour démontrer les avantages considérables d'un projet sur la vie économique d'une région. Lorsque l'on s'attarde aux secteurs d'emplois qui seront mis à profit, il s'agit très souvent de métiers traditionnellement masculins. Ces emplois, majoritairement occupés par des hommes, viennent creuser les disparités de revenus dans une région et accentuent les rapports de domination. En contrepartie, les initiatrices et initiateurs de projet vont promettre des mesures d'atténuation pour favoriser l'accès aux emplois. Pour que le recrutement des femmes autochtones, allochtones, racisées ou marginalisées soit réellement une réussite, il faut non seulement concéder des ressources, mais il faut également mettre en place plusieurs pratiques inclusives¹², tout en favorisant le maintien des femmes dans ces emplois.

« Seulement 1% des femmes de la communauté innue de La Romaine travaillent sur le chantier hydroélectrique et la majeure partie occupe des emplois dits féminins : femmes de ménage, cuisinières, assistantes. Dans la communauté de Mingan, aucune femme ne travaille sur le chantier » (Arnaud, 2013, p. 22).



Tous les membres de la communauté d'accueil du projet bénéficieront d'emplois bien rémunérés.

Les mesures d'atténuation doivent non seulement favoriser le recrutement des femmes autochtones et allochtones, mais elles doivent favoriser l'accès et le maintien à des emplois de qualité. Sans une planification de

la main-d'œuvre dès les débuts, qui permettrait la mise en place de programmes appropriés sur le long terme en concertation avec le milieu, les femmes risquent d'être cantonnées dans des métiers traditionnellement féminins, des emplois précaires et moins bien payés.

Pour qu'une analyse des enjeux socioéconomiques soit complète, il faut aller au-delà des perspectives d'emplois et des occasions d'affaires annoncées dans les secteurs d'activités concernés. Il importe ainsi d'inclure les impacts sur le décrochage scolaire, sur le coût ou la disponibilité des logements ou encore relatifs à la pression sur les services destinés à la communauté (MEPAL, 2020, p. 12). Les femmes en situation économique précaire sont particulièrement touchées par l'augmentation du coût de la vie, la hausse du coût des logements et la saturation des services publics et sociaux (services de garde, système scolaire et de santé). Il faut porter attention aux inégalités qui peuvent être exacerbées et à la dégradation de leur qualité de vie.

Notons par ailleurs, comme en témoignent d'autres aspects abordés dans ce document, qu'il est impératif de se poser les questions d'inégalités en termes structureaux, donc plus en amont. Il est important de considérer non seulement le partage des emplois éventuellement créés, mais également la détermination du type d'activités économiques souhaité.

3.2.1 Décrochage scolaire

Certains projets, dans le domaine minier plus précisément, peuvent mener à un arrêt précoce des études pour les jeunes femmes et les jeunes hommes. Si ces derniers quittent les bancs d'école pour l'obtention d'un emploi bien rémunéré – avec souvent la possibilité de suivre des formations reconnues par l'employeur – les jeunes filles, de leur côté, peuvent mettre un terme à leurs études simplement parce que leur partenaire décroche cet emploi (INSPQ, 2015; CSF, 2012), se plaçant ainsi en situation de précarité et de dépendance économique.

Cet enjeu relatif au décrochage scolaire chez les jeunes filles est peu documenté. Il serait intéressant de l'analyser en l'entrecoupant avec d'autres facteurs tels que la diversité des programmes d'études disponibles dans les régions où un tel phénomène s'est produit, le niveau d'investissement en éducation, les perspectives d'emplois, les conditions de travail, etc.

3.2.2 Pression sur les services et entraves à l'accès à des logements abordables

La littérature tend à démontrer que l'accroissement rapide d'une population, avec l'arrivée de main-d'œuvre provenant de l'extérieur ou non, est susceptible d'occasionner une pression sur les services de santé, les services sociaux et les infrastructures. La problématique de places disponibles en garderie se pose assez rapidement dans les milieux où les projets se déploient. En présence d'allongement des listes d'attente, les femmes risquent d'être celles qui resteront à la maison pour s'occuper et prendre soin des enfants. Cet arrêt temporaire exacerbe une fois de plus les inégalités quant aux perspectives professionnelles et accentue l'appauvrissement des femmes.

De plus, l'afflux soudain et variable de travailleurs lors du déploiement de différents projets peut créer une pression aboutissant à la hausse des prix du marché locatif de la communauté d'accueil, particulièrement dans les petites communautés. Une crise du logement touchera de façon différente les femmes et les hommes puisqu'elles sont plus nombreuses à être locataires lorsqu'elles sont le principal soutien financier de la maison (FRAPRU, 2019, p. 4).

Les femmes seront plus susceptibles d'être frappées de plein fouet par les répercussions d'une hausse des loyers, notamment parce qu'elles utilisent une part plus élevée de leur revenu pour se loger, augmentant ainsi les risques d'être mal logées (FRAPRU, 2019, p. 4). Les difficultés pour se loger décemment se répercutent également sur les femmes racisées et autochtones. L'obligation par les initiatrices et initiateurs de projet de présenter et d'analyser la conséquence de leurs activités sur l'offre de logements devrait être une exigence de l'étude d'impact.



La valeur foncière sera affectée positivement; le marché immobilier sera donc amélioré pour toutes les citoyennes et les citoyens présents sur le territoire où le développement est prévu.

Dans un projet, lorsque la valeur du foncier est jugée positive pour les propriétaires, elle risque de l'être beaucoup moins pour les locataires, qui sont en l'occurrence des femmes majoritairement.

3.3

Enjeux de la démocratie participative pour le développement

¹³ *Trousse d'outil pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes: pratiques prometteuses* a été produite par Concertation Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartiers et Relais-Femmes.

Les enjeux liés à la démocratie participative ont été largement abordés par les participantes lors de la journée de réflexion. Dans cette section, nous faisons état des éléments qui touchent davantage les préoccupations des femmes comme citoyennes engagées. L'analyse des pratiques du BAPE relatives à la démocratie participative et de leur influence sur la participation des femmes au sein de leur processus, par l'intermédiaire des groupes de femmes, fera l'objet d'un rapport distinct. Par ailleurs, dans l'attente de cette analyse, il est possible de se référer à la trousse d'outils¹³ produite par Concertation Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartiers et Relais-femmes, afin d'avoir un portrait des pratiques prometteuses permettant d'offrir des espaces plus égalitaires et plus inclusifs et de répondre adéquatement aux besoins de toutes les citoyennes.



Les femmes ne sont pas intéressées aux travaux menés par le BAPE puisqu'elles désertent les séances publiques.

La sous-représentation des femmes dans les processus du BAPE n'est pas synonyme de désintérêt. L'espace public et la façon dont les personnes

l'occupent relèvent avant tout d'une construction sociale. Même si le portrait tend à changer, les sphères décisionnelles et de pouvoir sont monopolisées par les hommes. Ce monopole peut renforcer un sentiment d'illégitimité chez les femmes quant à la prise de parole.

3.3.1 Les angles morts de l'engagement citoyen

Les citoyennes sont préoccupées quant à la hauteur de l'investissement nécessaire en matière de temps, d'énergie et de capacité financière pour s'impliquer et s'engager dans un processus du BAPE. Même son de cloche chez les groupes de femmes qui ne se penchent pas sur l'enjeu des changements climatiques par manque de ressources (Rochette et al., 2013, p. 27). De nombreuses femmes et organisations peinent déjà à accomplir leurs tâches et mandats avec les ressources disponibles.

L'immensité du territoire complique la mobilisation et la logistique pour les rencontres. Il y a un déséquilibre au niveau des moyens, notamment au niveau de la mobilité des femmes pour les raisons évoquées précédemment au point 3.1.5. La fracture numérique touche particulièrement certaines femmes à la croisée des oppressions (femmes autochtones, racisées, à faibles revenus, âgées, etc.) et limite leur accès. Le temps nécessaire pour prendre connaissance des nombreux et volumineux documents d'un projet ainsi que pour intervenir dans les audiences s'ajoute aux autres charges mentales et sociales que les femmes assument déjà. Certaines personnes s'inquiètent des dommages collatéraux de cette surcharge chez les femmes :

« Nous nous inquiétons aussi quant à savoir à qui reviendra le travail de prendre soin de ces personnes, si elles faisaient un burn out, sachant très bien que le travail de soins et la charge émotionnelle en est souvent une qui est donnée de façon disproportionnée aux femmes et aux personnes queer »
(Les Allumeuses, 2020, p. 7).

Aussi, il y a nécessité de tenir compte des pratiques de consultation avec et/ou dans les communautés autochtones et du rythme approprié selon les contextes et communautés. Un rythme imposé qui entraîne le non-respect des pratiques établies constitue une source de conflits en soi, en plus du projet lui-même, et exacerbe les enjeux de pouvoirs.



Tout le monde est bienvenu à nos travaux; les femmes en font partie! C'est notre volonté de les voir présentes en plus grand nombre.

L'insuffisance de moyens concrets (service de garderie, transport et durée des réunions) mis en place pendant les processus du BAPE est une entrave à la présence et à la participation des femmes.

3.3.2 Prise de parole

Les expériences des participantes dans différents processus du BAPE les amènent à conclure qu'il y a une mise à distance et une faible reconnaissance des compétences citoyennes; celles-ci sont peu reconnues par rapport à l'expression d'une expertise souvent masculine. Il y a une certaine incompatibilité ou encore un choc culturel important entre les processus de consultation du BAPE et ceux des groupes de femmes, par exemple, qui cultivent depuis des décennies des approches inclusives. La procédure protocolaire du BAPE peut être intimidante, et risque de l'être encore davantage lorsque les personnes ont le sentiment que les compétences citoyennes sont invalidées.

Aussi, malgré leur implication et leur engagement dans de nombreuses mobilisations environnementales, les femmes sont sous-représentées dans les processus du BAPE. Il y a des lacunes au niveau des consultations quand vient le temps de recueillir les préoccupations et les points de vue de tous les groupes concernés par un enjeu, incluant les femmes (BAPE, 2016, p. 108).

« Alors qu'elles sont majoritaires à être utilisatrices du transport en commun (58 %), elles sont pourtant beaucoup moins impliquées que les hommes dans tout le processus décisionnel et les débats entourant son déploiement. À titre d'exemple, dans le questionnaire pré-BAPE que les commissaires ont fait parvenir, il n'y a eu que 36 % de répondantes versus 63 % de répondants »
(Sargent, 2020, p. 7).



Il y a bien eu la présence de quelques femmes, mais elles ont peu parlé.

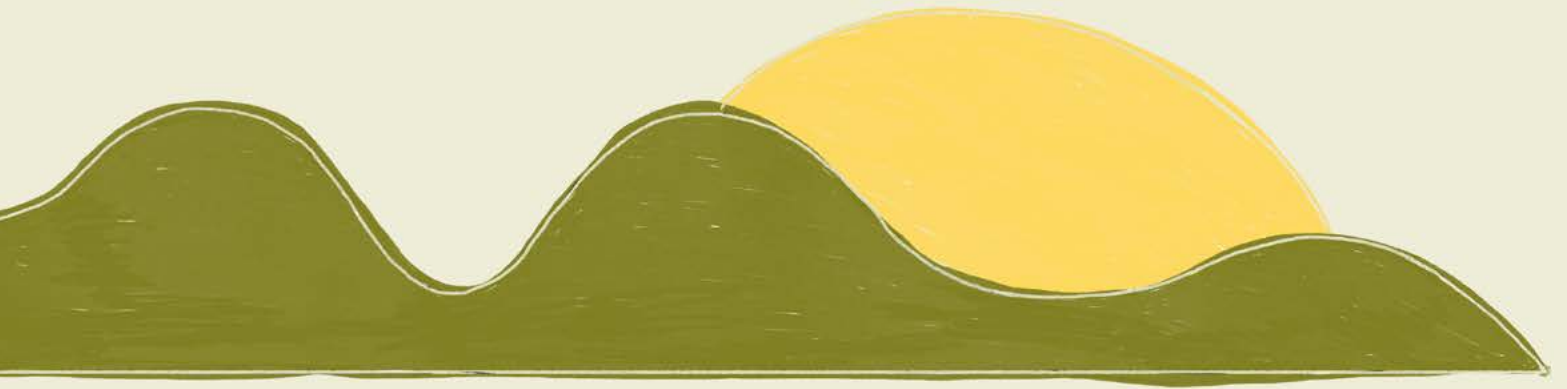
Notre impression sur la quantité de paroles émise par des femmes versus celle des hommes est souvent déformée. Les femmes ont plus de chances de se faire interrompre que les hommes, pour le même temps de parole.

De plus, les tenants culturels ne permettent pas aux femmes autochtones de prendre facilement la parole puisque leurs processus de consultation habituels diffèrent grandement de ceux du BAPE. La crainte de ne pas se faire entendre ou comprendre, additionnée à la méfiance envers les institutions en raison des violences et des discriminations vécues, fait en sorte que les femmes autochtones ne prennent pas la parole ou la prennent trop peu souvent dans les processus du BAPE.

Pendant la journée de réflexion, certaines ont soulevé les importantes répercussions que peut avoir l'incompréhension des actrices et acteurs impliqués dans les processus d'un BAPE sur les femmes autochtones. Que ce soit pendant le processus de consultation ou pendant les audiences publiques, les femmes autochtones peuvent vivre du racisme systémique, ce qui provoque un stress important chez elles.

Ces éléments nous suggèrent qu'il est fort probable que les femmes autochtones, racisées et/ou autrement marginalisées soient encore moins représentées, mais force est d'admettre que peu de données sont disponibles à ce sujet.

4.



Au-delà
des enjeux
spécifiques
d'égalité :
les enjeux méta/
sociétaux

Les enjeux spécifiques d'égalité pour toutes les femmes dans les projets soumis au BAPE s'inscrivent avant tout dans un contexte plus global. Ils prennent leurs origines et existent à travers d'autres considérants qui influencent les visions et l'organisation de la société actuelle. Les enjeux méta/sociétaux sont en amont des processus du BAPE, voire externes, mais comme ils ont un impact sur les projets qui lui sont soumis et sur l'analyse que l'on en fait, nous en faisons état dans cette section. Des recommandations reliées à ceux-ci seront adressées au gouvernement du Québec et au MELCC à la fin du présent rapport.

4.1

Sous-utilisation de l'ADS+

¹⁴ Rapport de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes (Beijing 4-15 septembre 1995), A/CONF.177/20/REV.1 <https://www.un.org/womenwatch/confer/beijing/reports/>

¹⁵ L'ADS sans le « + » se limite à une analyse différenciée selon le sexe, sans d'autres facteurs sociaux ou d'identité.

¹⁶ Pour consulter : <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ADS/ADS-PlanAction-Complet-2011-2015.pdf>

L'ADS+ est une démarche méthodologique à privilégier et elle est l'une des clés à l'identification des enjeux d'égalité pour toutes les femmes et à la mise en place de mesures d'atténuation des inégalités à toutes les étapes d'un projet, de la préparation à l'évaluation. Depuis la signature de la Déclaration et du Programme d'action¹⁴ de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing en 1995, le gouvernement du Québec a mis en place une série de mesures afin d'intégrer l'ADS¹⁵, sans la perspective intersectionnelle, dans les pratiques gouvernementales. Le dernier plan d'action en matière d'ADS remonte à 2011-2015¹⁶ et comportait 35 mesures. Ces dernières ciblaient 18 ministères et organismes, mais aucune ne concernait le MELCC ou le MERN. Toutefois, malgré toutes les mesures déployées, un constat s'impose à ce jour : « la mise en place de l'ADS dans l'appareil gouvernemental est difficilement mesurable et les résultats demeurent limités ou peu visibles » (Gouvernement du Québec, 2017, p. 34).

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

Le Secrétariat à la condition féminine a élaboré et mis de l'avant la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* qui prône trois approches dont l'approche transversale, appelée analyse différenciée selon les sexes. La stratégie, qui vise à cibler les domaines où se prennent des initiatives structurantes, comprend 59 actions qui seront mises en œuvre grâce à la contribution de 24 ministères et organismes gouvernementaux. Toutefois, comme ce fut le cas pour le plan d'action ADS 2011-2015, ni le MERN, ni le MELCC ne sont concernés par ces actions.

Le gouvernement du Québec doit s'assurer que l'ADS+ est utilisé en amont dans tous les ministères. De plus, ceux qui ont développé un guide, comme c'est le cas pour le ministère des Transports avec le *Guide d'analyse du genre adapté au domaine des transports*¹⁷, se doivent de l'appliquer, et ce, à toutes les étapes, lorsqu'ils développent des programmes, des projets ou lorsqu'ils sont invités à titre d'expert.es dans des processus de consultation tels que ceux du BAPE.

¹⁷ Pour consulter: <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/organisation/egalite-hommes-femmes/Documents/guide-analyse-genre-transport-acc.pdf>

4.2

Évaluation environnementale lacunaire au Québec

Nous avons vu précédemment que le MELCC n'est visé par aucun plan gouvernemental pour appliquer des mesures relatives à l'analyse différenciée selon les sexes. Pourtant, l'utilisation en amont de l'ADS+ pourrait avoir un impact considérable sur les enjeux d'égalité pour toutes les femmes dans les projets soumis au BAPE. Avant que le BAPE ne soit impliqué dans un dossier, plusieurs actrices et acteurs interviennent à différentes étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, notamment les initiatrices et initiateurs de projet, le ministre de l'Environnement, le MELCC lui-même, ainsi que d'autres ministères et organismes. Il importe de souligner que dans toutes les étapes que comporte une évaluation environnementale au Québec, les mots « femme » et « genre » sont généralement absents de la documentation¹⁸ hormis pour les données sociodémographiques. On parle alors en termes de « milieu récepteur » et « milieu humain », ainsi que de « communautés autochtones », sans distinction de genre ou d'autres facteurs d'identité.

Si on se penche du côté du processus d'évaluation environnementale canadien, le Canada reconnaît l'application de l'ACS+¹⁹ comme une pratique exemplaire dans l'évaluation d'impact d'un projet pour mieux comprendre les effets positifs et négatifs qu'un projet désigné peut avoir sur divers groupes de la population. L'initiatrice et initiateur de projet est invité dans son étude d'impact à appliquer, entre autres, une ACS+ à la description du contexte (environnemental, sanitaire, social et économique) et de la ventiler selon des sous-groupes représentatifs de la diversité afin de permettre une analyse des effets genrée et dans une perspective intersectionnelle (Gouvernement du Canada, 2020, section 17).

¹⁸ La documentation ici mentionnée fait référence à l'avis de projet, à la directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et à l'étude d'impact.

¹⁹ L'ACS+, qui signifie analyse comparative entre les sexes plus, est le pendant canadien de l'ADS+.

« Dans sa loi révisée sur l'évaluation environnementale, la Colombie-Britannique a inclus l'exigence d'évaluer les impacts disproportionnés entre les groupes de population, y compris selon le sexe. Depuis 2007, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador exige que les promoteurs de projets d'exploitation des ressources élaborent et mettent en œuvre des plans d'équité entre les sexes et de diversité, y compris un plan d'emploi pour les femmes, afin d'accroître la diversité dans l'embauche et les avantages positifs des projets pour les sous-groupes de la population » (Gouvernement du Canada, 2019, paragr. 8).

Force est d'admettre qu'au Québec, cette notion d'enjeux ou d'impacts différenciés selon le sexe ou le genre est complètement évacuée de toute la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et ce, quelle qu'en soit l'étape. Il n'est aucunement exprimé dans les documents gouvernementaux que l'initiatrice et initiateur de projet, le ministre de l'Environnement, le MELCC lui-même ou tous autres ministères et organismes agissants à titre d'expert.es n'ont l'obligation de soulever les enjeux d'égalité ou les différentes répercussions du projet sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou sur les conditions de vie des femmes (BAPE, 2020a, p. 351).

4.3

Non-respect de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

La journée de réflexion a mis en exergue des enjeux d'égalité pour les femmes autochtones qui sont, pour plusieurs, des droits protégés par la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*²⁰, déclaration appuyée par le Canada en 2010.

4.3.1 Le consentement préalable libre et éclairé

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* consacre le droit des peuples autochtones au consentement préalable libre et éclairé. Selon l'article 32(2) de la DNUDPA, le CPLE se définit comme étant :

« Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation, l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres. »

²⁰ Déclaration composée de 46 articles qui énoncent les droits des peuples autochtones dans tous les aspects de leur vie.

Alors que pour plusieurs le CPLE est « la reconnaissance d'un droit de veto autochtone sur la mise en valeur des ressources naturelles » (LDL, 2016b, paragr. 9), il n'en est pas un pour le gouvernement canadien. Cette interprétation du CPLE se répercute sur les femmes autochtones qui ne se sentent pas entendues ni respectées par les autorités en ce qui a trait aux changements climatiques. Elles se sentent impuissantes à transmettre en amont leurs connaissances et leurs expertises sur le sujet (FAQ, 2019, p. 19). S'ajoute à ce sentiment d'impuissance, les moyens et les capacités organisationnelles variables et souvent insuffisants pour participer aux nombreuses consultations.

4.3.2 Savoirs féminins autochtones et activités traditionnelles

Dans plusieurs communautés, outre leur rôle dans les pratiques de subsistance, la cueillette et la transformation des aliments, certaines femmes autochtones ont la responsabilité particulière de conserver les connaissances botaniques, c'est-à-dire le savoir quant à la valeur médicinale et alimentaire des plantes (FAQ, 2019, p. 7). L'article 24 (1) de la DNUDPA précise que « Les peuples autochtones ont droit à leur pharmacopée traditionnelle et ils ont le droit de conserver leurs pratiques médicales, notamment de préserver leurs plantes médicinales, animaux et minéraux d'intérêt vital ». Après les effets de la colonisation, ce sont maintenant les impacts des changements climatiques qui menacent l'accès aux médicaments traditionnels et au savoir médicinal (FAQ, 2019, p. 18). La pérennité et la transmission du savoir médicinal féminin autochtone sont en jeu. Il est essentiel de reconnaître ce savoir médicinal, de le protéger et d'écouter les femmes autochtones sur les changements climatiques et leurs impacts sur les territoires et l'accès aux ressources.

4.3.3 Sécurité et protection des femmes autochtones

Au cours des dernières années, de nombreuses publications font état des violences et du racisme systémique dont sont victimes les femmes autochtones. S'ajoute à celles-ci la violence spirituelle suite à la perte d'un territoire ancestral occasionnée par la destruction et le saccage environnemental (Lanthier-Brun, 2018, p. 21). Alors que l'article 22 (2) de la DNUDPA mentionne qu'il faut « veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues », les projets relatifs à l'extraction de ressources ne font qu'accroître les risques de violence auxquels font face les femmes autochtones (FAQ, 2019, p. 17).

À la lumière des conclusions de l'ENFFADA, force est de reconnaître les liens qui existent entre le racisme systémique, le colonialisme et le sexisme, trois systèmes d'oppression qui se renforcent mutuellement et à la croisée desquels se trouvent les femmes autochtones.

4.4

Visions féministes du développement

Les différentes approches féministes comptent une diversité de postures critiques face aux modèles dominants de développement axés sur la croissance économique en continu. Certaines grilles d'analyse sont plus compatibles que d'autres avec ce modèle, mais force est d'admettre que pour la plupart des féminismes, des éléments fondamentaux sont à revoir au niveau du modèle lui-même.

²¹ Les autres font référence à des échos intersectionnels.

Les perspectives écoféministes posent que les femmes, la nature et « les autres²¹ » subissent les mêmes forces d'oppression et d'exploitation devant le capitalisme financier et la mondialisation. On y postule que le système patriarcal engendre des inégalités par lui-même, et que ses conjugaisons historiques avec les dominations économiques et politiques donnent lieu à l'appropriation de la nature, considérée alors comme un ensemble de ressources, au même titre que les femmes et les esclaves ont constitué des ressources humaines à faire fructifier. Ces analyses trouvent largement écho au sein de diverses analyses historiques. « La distance qui nous permet d'exploiter la Terre est la même que celle qui nous permet d'exploiter nos semblables » (Gobby, 2020, p. 11).

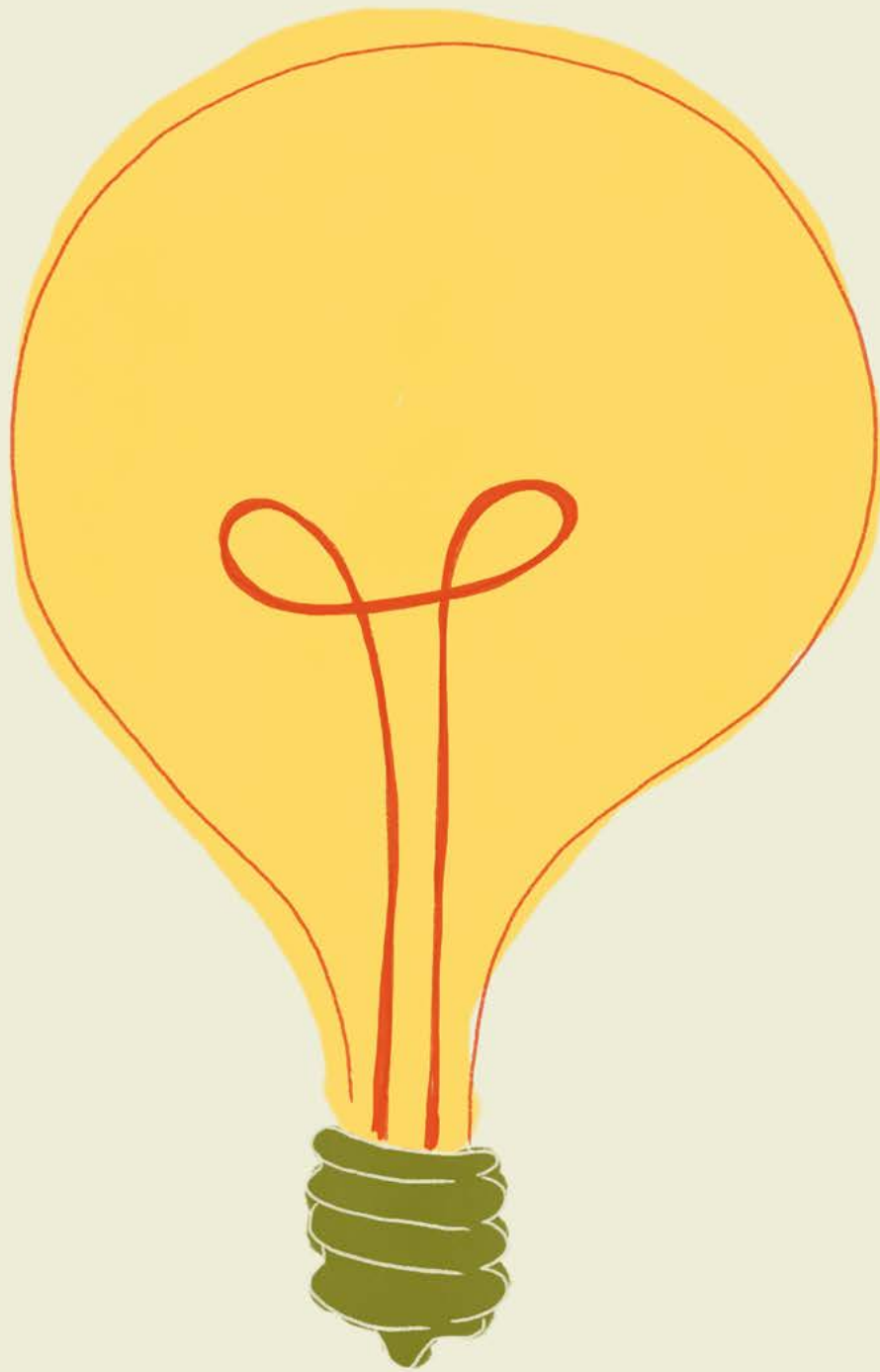
Aussi, notons que les soubresauts et crises des modèles de développement actuels sont vécus durement par un grand nombre de femmes. Il suffit de penser aux mesures d'austérité, mises en place dans la foulée de la crise économique de 2008, qui ont affaibli les filets sociaux déjà fragilisés et les milieux de travail majoritairement féminins, frappant durement les femmes. Tout cela au nom du développement économique. Ce vécu teinte nécessairement les relations à la notion même de « projet de développement économique » émanant exclusivement des sphères de pouvoirs actuelles. La pandémie de COVID-19 a d'ailleurs mis en évidence ces faits.

Au vu des éléments soulevés, une participation à des processus consultatifs loin en aval de l'élaboration des objectifs de développement est donc nécessairement insatisfaisante. Des questionnements se posent quant aux personnes qui détiennent le monopole et la légitimité de proposer des projets et de partager leur vision du développement. Les femmes racisées, souvent interpellées sur les enjeux liés au travail, le sont-elles sur les enjeux environnementaux de développement global ? Ce facteur ne peut être évacué des réflexions relatives aux participations des femmes à des instances de consultation telles que les audiences du BAPE.

« Ce n'est pas seulement qu'il y a des inégalités, nous fonctionnons dans un système brutal de disparités, ainsi que de violence et d'injustice systémiques » (Gobby, 2020, p. 8-9).

Ceci dit, il y a fort à parier que des processus profondément démocratiques de construction de vision collective, pour des infrastructures et économies porteuses de justice, trouveraient un tout autre écho. Il s'agit donc de traiter des enjeux d'égalité pour toutes les femmes en amont, et non plus seulement en aval des projets.

5.



Recommendations

5.1

Recommandations formulées au gouvernement du Québec

Identifier les enjeux d'égalité spécifiques et méta/sociétaux pour toutes les femmes, c'est accepter de les rendre visibles. Or, considérant leur étendue, les femmes ou les groupes de femmes ne peuvent porter seuls la responsabilité de les mettre en lumière pendant les processus du BAPE. Cette responsabilité doit être partagée avec le gouvernement du Québec, le MELCC, le BAPE et les initiatrices et initiateurs de projet. Pour s'assurer que les enjeux en matière d'égalité soient pris en compte dans l'analyse des projets soumis au BAPE, des changements structurels et des interventions doivent être réalisés en amont, pendant et en aval des évaluations environnementales.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de :

- Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, dans les politiques, les analyses, les mesures et les actions gouvernementales, et ce, dans tous les ministères du gouvernement;
- Transformer les processus décisionnels liés aux orientations de développement afin d'inclure des populations qui en sont actuellement tenues à l'écart;
- Appliquer les recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées;
- Endosser et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

5.2

Recommandations formulées au MELCC

Nous recommandons au ministre et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de :

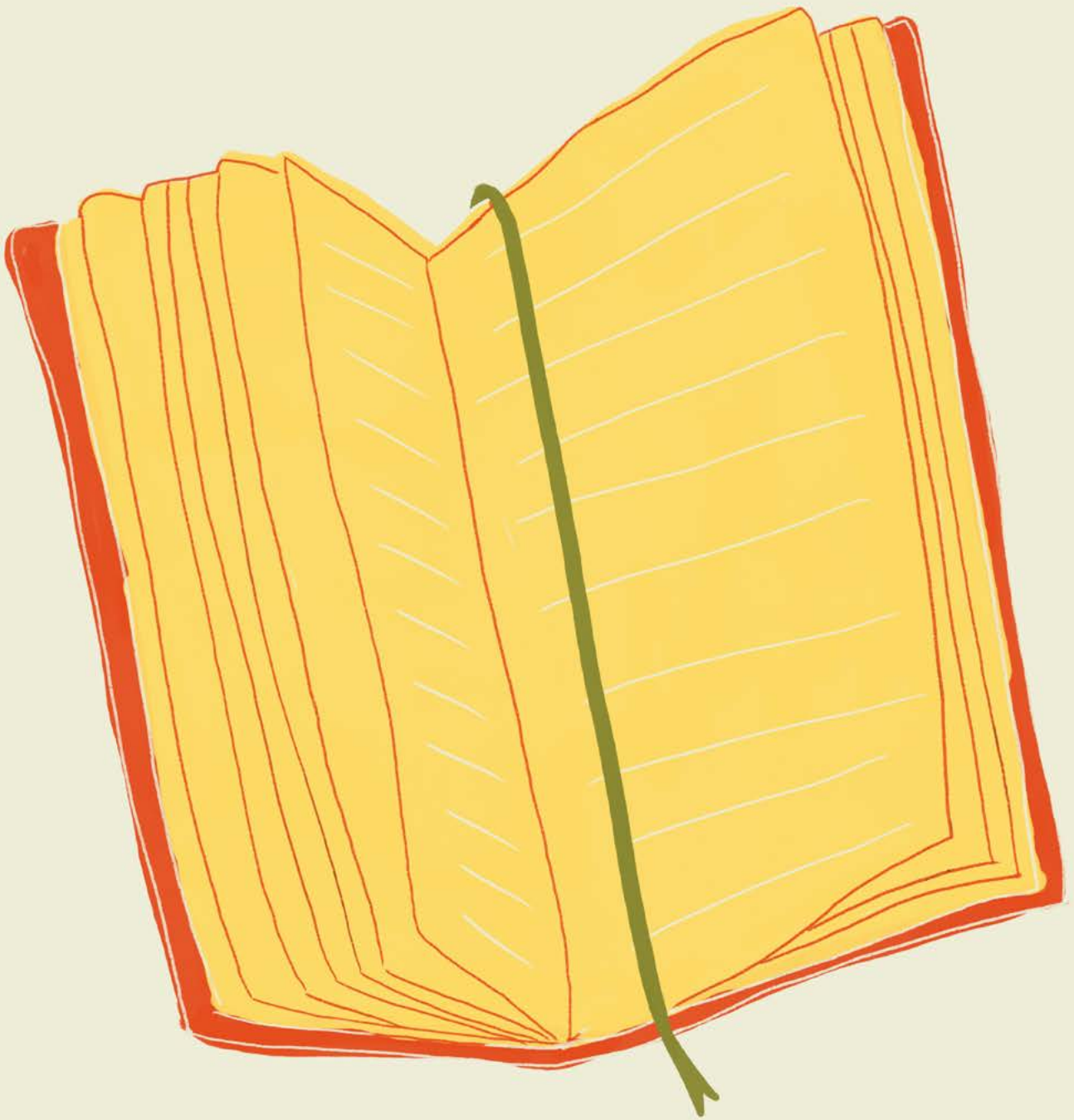
- Intégrer la dimension du genre dans l'ensemble du processus, soit dès les premières étapes du processus consultatif ainsi qu'à tous les niveaux de l'analyse des impacts;
- Rendre obligatoire, à l'étape des consultations, la collecte des préoccupations et des points de vue des personnes, des groupes et des communautés concernés par le projet au moyen de méthodes valides, ceci en recherchant la représentativité des échantillons, incluant le genre et d'autres facteurs sociaux;
- Prévoir des façons traditionnelles de se rassembler pour les consultations, durant lesquelles les femmes prennent la parole, et les aînées et aînés s'expriment à la fin; s'assurer du caractère inclusif de ces consultations pour que toutes et tous puissent être entendus;
- Rendre obligatoire l'application d'une ADS+ dans toutes les études d'impact et modifier les grilles d'analyse afin de prioriser les enjeux d'égalité pour toutes les femmes;
- Développer et rendre disponible une boîte à outils complète qui tiendra compte des enjeux d'égalité et de genre à toutes les étapes d'une évaluation environnementale;
- Appliquer des pratiques pour une rédaction non sexiste afin de s'adresser à toutes et à tous dans un langage inclusif et égalitaire.
- Refuser les études d'impact incomplètes qui omettent d'analyser les enjeux psychosociaux.

5.3

Recommandations formulées au BAPE

Nous recommandons au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de :

- Inclure une formation pour le personnel et les commissaires afin de s'approprier les enjeux d'égalité pour toutes les femmes et identifier les biais sexistes inconscients;
- Apporter des changements dans le processus de nomination des commissaires pour atteindre une composition plus diversifiée et représentative de la population;
- Questionner systématiquement les initiatrices et initiateurs de projet ainsi que les expert.es sur les enjeux d'égalité pour toutes les femmes;
- Inclure dans son plan d'action de développement durable, une reconnaissance des diverses compétences citoyennes : une telle orientation permettrait de reconnaître explicitement la contribution passée et future des composantes de la société civile au Québec à l'atteinte des objectifs;
- Prévoir des modalités, lors de la première partie des audiences publiques, permettant de traiter certains enjeux en profondeur, tels que les enjeux d'égalité pour toutes les femmes;
- Avoir un mécanisme de rémunération des personnes participantes à un BAPE pour bénéficier de l'expertise de différents groupes, entre autres, celle des groupes de femmes sur les enjeux d'égalité pour toutes les femmes;
- Visibiliser l'importance qu'accorde le BAPE aux enjeux d'égalité, sociaux et culturels à travers son site internet et sa documentation.



Références

Arnaud, A. (2013). *Les femmes autochtones et le Plan Nord*. Relations, (764), 22–22.

Association québécoise des médecins pour l'environnement. (2020).

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre des consultations sur le projet Énergie Saguenay, 23 pages. Récupéré de <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000171142>

Brisson, G., Morin-Boulais, C. et Bouchard-Bastien, E. (2015).

Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic. Période 2006–2013, Institut national de santé publique du Québec, 2015, 33 pages. Récupéré de <https://www.inspq.qc.ca/publications/1959>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2014). *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*, Rapport d'enquête et d'audience publique no 307, 524pages. Récupéré de <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/enjeux-lies-exploration-exploitation-gaz-schiste-shale-utica-basses-terres-saint-laurent/>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2016). *Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus*, Rapport enquête et audience publique no 323, 173 pages. Récupéré de <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/parc-eolien-mont-sainte-marguerite-saint-sylvestre-saint-severin-sacre-coeur-de-jesus/>

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2020a). *Projet de construction d'un tramway à Québec*, Rapport d'enquête et audience publique no 356, 437 pages. Récupéré de https://sttramwaybapegouvqcca.blob.core.windows.net/tramway/Rapport%20356%20-%20Projet%20de%20construction%20d_un%20tramway%20%C3%A0%20Qu%C3%A9bec.pdf

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2020b). *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*, Rapport d'enquête et audience publique no 353, 289 pages. Récupéré de <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000143861>

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux. (2017).

Mémoire sur la mobilité durable et la santé – Mémoire déposé dans le cadre de la consultation de la Ville de Québec sur la mobilité durable, Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, 41 pages. Récupéré de https://www.ciuss-s-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/memoire_mobilite_durable_sante.pdf

Chaires de recherche du Canada. (2019). *Les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs – module de formation*. 20 pages. Récupéré de <https://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/equity-equite/bias/module-fra.aspx?pedisable=false>

Coalition montréalaise des Tables de quartier, Concertation Montréal et Relais-Femmes. (2020) *Trousse d'outil pour une participation égalitaire et inclusive pour toutes les femmes : pratiques prometteuses*, 108 pages. Récupéré de <https://concertationmtl.ca/D9lL75Jq/wp-content/uploads/2019/11/MTElles-TrousseOutils.pdf>

Les Allumeuses. (2020). *GNL non merci! L'importance des perspectives féministes en environnement - Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay*, Collectif féministe, Québec, 14 pages. Récupéré de <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000187303>

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail. (2017). *Guide des bonnes pratiques de l'industrie minière pour favoriser l'intégration des travailleuses*, 20 pages. Récupéré de https://ciaft.qc.ca/wp-content/uploads/2017/01/ciaft_guide_bonnespratiquesintc3a9grationfemmes_fc3a9v-2017.pdf

Conseil du statut de la femme. (2012). *Les femmes et le plan nord : pour un développement nordique égalitaire*, avis, 73 pages. Récupéré de <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-les-femmes-et-le-plan-nord-pour-un-developpement-nordique-egalitaire.pdf>

Conseil du statut de la femme. (2018). *Les proches aidantes et les proches aidants au Québec : analyse différenciée selon les sexes*, 67 pages. Récupéré de https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/por_proches_aidants20180419_web.pdf

Dubuc, D. (2017). *LGBTQI2SNBA+, les mots de la diversité liée au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle*, FNEEQ-CSN, 15 pages. Récupéré de <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Glossaire-2017-08-14-corr.pdf>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2020). *Réclamer notre pourvoir et notre place*, 798 pages. Récupéré de <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

Front d'action populaire en réaménagement urbain (2019). *Femmes, logement et pauvreté* (5e éd.), 12 pages. Récupéré de <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf>

Gobby, J. (2020). *Plus puissants unis : Réflexions du mouvement sur la décarbonisation et la décolonisation du prétendu Canada*, 64 pages. Récupéré de https://jengobby.files.wordpress.com/2020/08/morepowerfultogether_french_140dpi.pdf

Gouvernement du Canada. (2020). *Modèle de lignes directrices adaptées relatives à l'étude d'impacts pour les projets désignés visés par la Loi sur l'évaluation d'impact. Dans Guide du praticien sur les évaluations d'impact fédérales en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact.* Récupéré de https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/modele-lignes-directrices-relatives-etude-impact-projets-loi-evaluation-impact.html#_Toc16603923

Gouvernement du Canada. (2019). *L'analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact. Dans Politiques et orientation.* Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/analyse-comparative-sexes-plus-evaluation-impact-fiche-renseignements.html>

Institut national de la santé publique du Québec. (2011).

Bruit environnemental : bilan des interventions dans les directions de santé publique. Dans *Bulletin d'information en santé environnementale*. Récupéré de <https://www.inspq.qc.ca/bise/bruit-environnemental-bilan-des-interventions-dans-les-directions-de-sante-publique>

Institut national de la santé publique du Québec. (2017). *Dimensions sociales et psychologiques associées aux activités minières et impacts sur la qualité de vie*, 78 pages. Récupéré de https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2318_dimensions_sociales_psychologiques_activites_minieres.pdf

Lanthier-Brun, J. (2018). *Analyse des enjeux soulevés lors de la rencontre internationale « Femmes en résistance face à l'extractivisme »*, Femmes autochtones du Québec, 27-29 avril 2018, 47 pages. Récupéré de www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2018/09/2018.09.27-FINAL-Analyse-des-enjeux-soulev%C3%A9s-lors-de-la-Rencontre-internationale-Femmes-en-r%C3%A9sistance-face-%C3%A0-l'extractivisme.pdf

Lévesques, F. et Baril, D. (2020). *Cohabiter avec le navettage aéroporté : le cas de Val-d'Or en Abitibi-Témiscamingue*, Val-d'Or, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 20 pages. Récupéré de https://www.chairedveloppementnord.ulaval.ca/sites/chairedveloppementnord.ulaval.ca/files/2019-11-08_-_rapport_fifo-vd_r3.pdf

Ligue des droits et libertés (2016a). Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme *Revue droits et libertés*, volume 35, numéro 2, automne 2016, 15-17. Récupéré de https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/2017/03/revue_racisme_automne_2016_final_201612.pdf

Ligue des droits et libertés. (2016b). Le consentement préalable, libre et éclairé : un nouveau paradigme. Dans *Revue des droits et libertés*. Récupéré de https://liguedesdroits.ca/le-consentement-prealable-libre-et-eclairer-un-nouveau-paradigme/#_ftn3

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. (s. d.). *Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement*, Québec, 28 pages. Récupéré de <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/directive-etude-impact/directive-realisation-etude-impact.pdf>

Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière. (2020). *Préoccupations concernant les impacts sociaux de l'implantation de la mine de Nouveau Graphite à Saint-Michel-des-Saints - Avis déposé au BAPE de Saint-Michel-des-Saints*, 23 pages. Récupéré de <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000130942>

Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Récupéré de https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf

Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale. (2019a). *Les besoins des femmes en matière de pauvreté et de transport – État des lieux dans la Capitale-Nationale*, 18 pages. Récupéré de <http://www.rgfcn.org/images/RGF-CN-Les-besoins-des-femmes-en-matiere-de-pauvret-et-de-transport-29137VF.pdf>

Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale. (2019b). *Sécurité et sentiment de sécurité des femmes dans les transports en commun et l'espace public*, 2 pages. Récupéré de <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000153790>

Réseau des femmes en environnement, Réseau québécois des groupes écologistes et Relais-femmes. (2014a). *Le genre et l'analyse différenciée*, fiche extraite de la recherche L'intégration de la dimension de genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques au Québec, 4 pages. Récupéré de www.rqfe.org/sites/rqfe.org/files/u1000/fiche5.pdf

Réseau des femmes en environnement, Réseau québécois des groupes écologistes et Relais-femmes. (2014b). *Analyses écoféministes des changements climatiques*, Fiche extraite de la recherche L'intégration de la dimension de genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques au Québec, 4 pages. Récupéré de <https://www.rqfe.org/sites/rqfe.org/files/u1000/fiche6.pdf>

Rochette, A., Gramme, S. et Lavigne Le Buis, F. (2013). *L'intégration du genre dans la lutte aux changements climatiques au Québec*, Service aux collectivités UQAM, Réseau des femmes en environnement, 48 pages. Récupéré de <https://sac.uqam.ca/upload/files/publications/femmes/Integration%20Genre%20et%20Changements%20climatiques.pdf>

Sargent, E. (2020). *La mobilité des femmes et les enjeux environnementaux- Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre Projet de construction d'un tramway à Québec*, Accès transport viable, Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec et Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale, 16 pages. Récupéré de <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000153759>

Secrétariat à la condition féminine. (2007). *Guide synthèse – L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales*. Québec: Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 24 pages. Récupéré de www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/ADS/ADS_Guide-2007.pdf. MELCC <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/directive-etude-impact/directive-realisation-etude-iMELCCmpact.pdf>

Secrétariat à la condition féminine. (2010). *D'égal à égaux : pour la promotion de rapports égalitaires entre filles et garçons dans les services de garde éducatifs*, guide d'accompagnement.

Secrétariat à la condition féminine. (2020). Récupéré de <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000175357>

Table de concertation de Laval en condition féminine. (2020). *Laval mobilisée pour les femmes en situation de vulnérabilité en parcours vers l'emploi*, 88 pages. Récupéré de <https://tablelaval.typepad.com/RAPPORT%20ACS.pdf>

Therrien, A., Auclair, J., Bourgeois, S. et Chaloux, L.-E. (2019). *Cohabiter avec le navettage aéroporté - expériences de femmes et de communautés de la Côte-Nord*, Regroupement des femmes de la Côte-Nord et la Chaire de recherche sur le développement durable du nord, 20 pages. Récupéré de https://www.mineral.ulaval.ca/sites/mineral.ulaval.ca/files/cohabiter_avec_le_navettage_aeroporte_7473_14_2.pdf

Tremblay, J. (2020). *Impacts du navettage sur les travailleurs et travailleuses, leur famille et les communautés de la Jamésie*, 42 pages. Récupéré de <https://www.ccfbj.com/images/Rapport%20-%20Impacts%20du%20navettage%2002-11-2020.pdf>

UNESCO. (s. d.). Le changement climatique et l'égalité des genres. Dans *Sciences et égalité des genres*. Récupéré de <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/>



158, rue Charron, Longueuil (Québec) J4R 2K7

Téléphone : 438 874-1072

info@reseautablesfemmes.qc.ca

www.reseautablesfemmes.qc.ca